

E 2001 (B) 3/74

*L'Ambassade de France à Berne à la Division des Affaires étrangères du  
Département politique*

N n° 451 – H. Urgent

Berne, 16 juillet 1919

L'Ambassade de France a l'honneur de remettre, au nom de M. Clemenceau, Président de la Conférence de la Paix, la communication suivante au Gouvernement fédéral<sup>1</sup>:

«D'après les informations reçues par les Gouvernements des principales Puissances alliées et associées, Bela Kun a donné l'ordre aux banques établies sur le territoire hongrois de mettre à sa disposition tous les titres et valeurs qu'elles ont en dépôt, et il semble que cet ordre ait déjà eu un commencement d'exécution.

Les Gouvernements des Puissances alliées et associées déclarent de la façon la plus formelle qu'ils considèrent cet acte comme un vol qualifié et ils déclarent pour nulles toutes les mesures de confiscation décrétées par Bela Kun.

Les Gouvernements des principales Puissances alliées et associées attirent l'attention du Gouvernement fédéral sur le danger que présente pour toutes les nations la constitution d'un fonds destiné à soutenir toute la propagande subversive en pays allié.

Il leur semble qu'une action commune est indispensable pour détruire cette politique, pour protéger les intérêts des déposants menacés par cette spoliation.

En conséquence, ils proposent au Gouvernement fédéral d'interdire ou tout au moins de surveiller l'importation et la négociation de tous les titres et valeurs provenant de la Hongrie.

En outre un contrôle pourrait utilement être établi sur tous les titres hongrois».<sup>2</sup>

---

1. Le 22 juillet, le Chargé d'Affaires de la Légation britannique à Berne, Lord Acton, a fait une démarche analogue auprès du Département politique, cf. E 6001 (A)/1–3.

2. Par notes identiques transmises le 13 août aux Légations de France et de Grande-Bretagne à Berne, le Département politique répondait, sur la base de solides études effectuées par l'administration compétente: [...]Le Gouvernement de la Confédération a toutefois le sentiment que les changements qui se sont produits dans le Gouvernement de la Hongrie ont pour effet de rendre inutiles les mesures qu'il a envisagées. (E 2001 (B) 3/74).